



OGM : qui sera RESPONSABLE ?

RÉagir

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : À l'écoute de la Nature, Alternative Santé – l'Impatient, Accueil Paysan, Action Consommation, AITEC Association Internationale des Techniciens Experts et Chercheurs, ATTAC, Biocoop, Bretagne Vivante, CDAFAL 42, Cohérence, Confédération Paysanne, Coordination Nationale des Semences Fermières, FNAB Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Greenpeace, Institut Écologique Européen, Les Amis de la Terre, OGM Dangers, Nature et Progrès, MDRGF, Solagral, Sud Rural.



OGM : qui sera RESPONSABLE ?

RÉagir

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : À l'écoute de la Nature, Alternative Santé – l'Impatient, Accueil Paysan, Action Consommation, AITEC Association Internationale des Techniciens Experts et Chercheurs, ATTAC, Biocoop, Bretagne Vivante, CDAFAL 42, Cohérence, Confédération Paysanne, Coordination Nationale des Semences Fermières, FNAB Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Greenpeace, Institut Écologique Européen, Les Amis de la Terre, OGM Dangers, Nature et Progrès, MDRGF, Solagral, Sud Rural.



OGM : qui sera RESPONSABLE ?

RÉagir

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : À l'écoute de la Nature, Alternative Santé – l'Impatient, Accueil Paysan, Action Consommation, AITEC Association Internationale des Techniciens Experts et Chercheurs, ATTAC, Biocoop, Bretagne Vivante, CDAFAL 42, Cohérence, Confédération Paysanne, Coordination Nationale des Semences Fermières, FNAB Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Greenpeace, Institut Écologique Européen, Les Amis de la Terre, OGM Dangers, Nature et Progrès, MDRGF, Solagral, Sud Rural.



OGM : qui sera RESPONSABLE ?

RÉagir

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : À l'écoute de la Nature, Alternative Santé – l'Impatient, Accueil Paysan, Action Consommation, AITEC Association Internationale des Techniciens Experts et Chercheurs, ATTAC, Biocoop, Bretagne Vivante, CDAFAL 42, Cohérence, Confédération Paysanne, Coordination Nationale des Semences Fermières, FNAB Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Greenpeace, Institut Écologique Européen, Les Amis de la Terre, OGM Dangers, Nature et Progrès, MDRGF, Solagral, Sud Rural.

Nom, prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone E-mail

M^{me} ou M^r la (le) Député

Depuis l'entrée en vigueur du moratoire européen, rien n'a avancé dans la définition de la responsabilité des acteurs, pas plus que dans l'évaluation des risques pour l'environnement ou la santé (risque de concentration des pesticides notamment).

Un projet de directive sur la responsabilité environnementale doit être finalisée dans les prochains mois mais il exclut de son champ les contaminations par des pollens OGM : le risque lié aux semences OGM pourrait être assumé par la société en général et non par les semenciers !

Nous vous demandons :

- d'organiser un débat parlementaire sur les compétences des Maires et leur possibilité de refuser la présence d'OGM sur le territoire de leur commune,
- d'interpeller le gouvernement pour que la France s'engage à défendre au niveau européen un régime sur la responsabilité, comportant notamment l'obligation de garantir la non contamination des filières conventionnelles.

Nom, prénom
 Adresse
 Signature

RENOYER CETTE CARTE EST INDISPENSABLE pour évaluer l'impact de la campagne

- J'AI PARTICIPÉ À LA CAMPAGNE : "OGM, non merci !".
- J'AI ADRESSÉ UNE CARTE POSTALE au député
.....
- JE COMMANDE exemplaire(s) de la campagne (4 pages + cartes)
 - jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris.
 - au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris.
- JE COMMANDE dossiers de campagne à 8 € pièce, port compris.
- Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'Environnement, je participe aux frais engagés et je fais don de €.
- AU TOTAL je verse € à l'ordre de Agir pour l'Environnement.

Nom, prénom
 Adresse
 Code postal Ville.....

TARIF
POSTAL

M^{me} ou M^r
la (le) Député
de la circonscription

.....
.....
.....

126, rue de l'Université
75355 Paris
Cedex 07SP

Coupon-réponse à renvoyer sous enveloppe avec votre (éventuel) règlement à :
Agir pour l'Environnement
97, rue Pelleport
75020 Paris

Monsieur le Premier Ministre

Depuis l'entrée en vigueur du moratoire européen, rien n'a avancé dans la définition de la responsabilité des acteurs, pas plus que dans l'évaluation des risques pour l'environnement ou la santé (risque de concentration des pesticides notamment).

Un projet de directive sur la responsabilité environnementale doit être finalisée dans les prochains mois mais il exclut de son champ les contaminations par des pollens OGM : le risque lié aux semences OGM pourrait être assumé par la société en général et non par les semenciers !

Nous vous demandons :

- d'organiser un débat parlementaire sur les compétences des Maires et leur possibilité de refuser la présence d'OGM sur le territoire de leur commune,
- d'agir pour que l'Union européenne adopte un régime strict sur la responsabilité, comportant notamment l'obligation de garantir la non contamination des filières conventionnelles.

Nom, prénom
 Adresse
 Signature

TARIF
POSTAL

M^r le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 - Paris

M^{me} la Commissaire européenne chargée de l'environnement

Au niveau international, l'Union européenne défend l'adoption de règles strictes pour le commerce d'OGM basées sur la transparence et la responsabilisation des acteurs.

Nous vous demandons de faire en sorte que l'Union européenne s'engage au niveau international à assurer que les règles du Protocole sur la biosécurité prévalent et ne soient pas considérées comme subordonnées à des règles et jurisprudences contraires émises par l'Organisation mondiale du commerce.

Avant toute levée du moratoire actuel sur de nouvelles autorisations d'OGM en plein champ dans l'Union européenne, nous nous demandons la mise en place d'un régime strict sur la responsabilité :

- reconnaissant que la contamination génétique constitue bien une pollution,
- imposant aux firmes comme aux producteurs d'OGM l'obligation de garantir la "non contamination" des filières traditionnelles,
- prenant en compte les dommages irréversibles causés à la biodiversité,
- responsabilisant les semenciers de façon à ce qu'ils soient tenus d'indemniser les victimes de la contamination à hauteur des dommages réels,
- reconnaissant les atteintes aux biens et aux personnes en cas de contamination des semences et cultures.

Nom, prénom
 Adresse
 Signature

TARIF
POSTAL

M^{me} la Commissaire européenne chargée de l'environnement
Avenue Beaulieu 5,
1160 Bruxelles ,
Belgique